

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/041

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 02 AVRIL 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 4 : REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE D'EICH : TRAVAUX DE VOIRIE
2^{ÈME} TRANCHE 2024
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Pénélope Heymes, conseillère municipale qui précise que la première tranche des travaux de requalification de la traversée d'Eich, à savoir la section comprise entre le cimetière et le carrefour à proximité du numéro 58 (dite ferme Mely) est en cours d'achèvement. Après avoir entendu son exposé détaillé :

« Afin de poursuivre l'aménagement de la traversée d'Eich, une consultation des entreprises a été réalisée.

Le projet de voirie, réalisé par le bureau d'étude et prenant en compte au mieux les remarques et observations formulées lors de la concertation, présente les mêmes caractéristiques que les travaux en cours :

- largeur de chaussée fils d'eau de 5,5 m,
- délimitation de la chaussée et des trottoirs par des caniveaux en béton granité aspect pavés et des bordures en béton granité,
- chaussée en enrobé, prise en charge par le Département,
- trottoirs en enrobé sauf au droit des entrées qui seront réalisés en briques de couleur rouge,
- arrêts de bus aux normes et réalisés en briques de couleur rouge,
- création de deux écluses doubles et d'un plateau ralentisseur à l'entrée sud de l'agglomération,
- diverses plantations.

Au vu des contraintes budgétaires, il est proposé de réaliser cette 2^{ème} tranche sur 2 années calendaires :

- la portion comprise entre la fin de la première tranche (carrefour à proximité du numéro 58 dite ferme Mely) et le chemin de la Chênevière en 2024,
- la portion comprise entre le chemin de la Chênevière en 2024 et l'entrée sud de l'agglomération en 2025.

Le coût prévisionnel estimé par le bureau d'études MK Études, maître d'œuvre de l'opération, est le suivant :

- tranche ferme : Aménagement entre le carrefour de la ferme Mely et le chemin de la Chênevière : 502 655,70 € H.T.
- tranche optionnelle 1 - Aménagement entre le chemin de la Chênevière et la sortie Sud de l'agglomération : 561 764,54 € H.T.
- tranche optionnelle 2 : Aménagement d'un plateau ralentisseur à l'extrémité sud de l'agglomération : 29 773,22 € H.T. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances
Suite à une consultation d'entreprises, passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 et 19 mars 2024,

À l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché de travaux pour la requalification de la traversée d'Eich Travaux de voirie – Tranche 2 - à l'entreprise W.E.T.P. pour un montant de :

- tranche ferme : Aménagement entre le carrefour de la ferme Mely et le chemin de la Chènevière : 406 421,94 € H.T.
- tranche optionnelle 1 - Aménagement entre le chemin de la Chènevière et la sortie Sud de l'agglomération : 485 353,60 € H.T.
- tranche optionnelle 2 : Aménagement d'un plateau ralentisseur à l'extrémité sud de l'agglomération : 24 425,30 € H.T.

Pour un total de 916 200,84 € H.T. soit 1 099 441,01 € TTC

- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus aux budgets primitifs principaux de 2024 et 2025,
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 05 avril 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

